Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge

Band: - (1950)

Vorwort: Avant-propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVANT-PROPOS

L'année 1950 est, pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 1, caractérisée à la fois par une réduction et par un accroissement d'activité. En effet, alors que diminuaient les tâches découlant encore de la seconde guerre mondiale, d'autres sont nées des conflits locaux survenus depuis la fin des hostilités générales.

Nous résumons cette activité selon le plan adopté pour les deux rapports précédents. Après avoir, dans une première partie, examiné le fonctionnement des services du CICR, sa participation au développement du droit international, puis son œuvre issue des suites de la guerre mondiale, nous étudierons, dans une seconde partie, son action en faveur des victimes des troubles et conflits nouveaux.

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent rapport, par les lettres « CICR ».